

FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES STATIONS DE MONTAGNE EN HAUTE SAVOIE – FESM 74

Créée le 8 mars 2013, suite à la réforme du 12 juillet 2011 qui a modifié les modalités d'application de l'agrément de protection de l'environnement (**disparition des agréments communaux, intercommunaux et interdépartementaux**), **les associations adhérentes à la FARSM sises dans le département de la Haute Savoie se sont regroupées en une fédération départementale.**

La FESM 74 a ainsi obtenu l'agrément dans le cadre du département de la Haute-Savoie, au titre de l'Article L 14-1 du Code de l'Environnement, le 4 décembre 2013. Son siège social est à la mairie de Chamonix 74400.

Les associations adhérentes sont les stations de :

Saint-Gervais, Megève et Demi-Quartier, la vallée de Chamonix, La Chapelle d'Abondance, Châtel, Les Houches, Morzine, Les Contamines, Les Gets et La Clusaz.

Son objet est :

- en priorité de veiller à la protection et la défense du cadre de vie sous tous ses aspects et également, d'une façon générale, l'environnement des stations de montagne du Département de la Haute Savoie
- d'être l'interlocuteur référent pour tout ce qui concerne ces spécificités auprès des instances administratives communales, départementales, nationales et européennes ou de formuler toutes oppositions contre ce qui pourrait y porter atteinte.

Ses moyens d'actions sont constitués de tout ce qui se rapporte à la réalisation de son objet et notamment :

- de réunir les associations adhérentes afin de débattre des problèmes d'intérêt concernant le cadre de vie et l'environnement. Il s'agit de partager leurs réflexions et leurs propositions pour assurer dans les stations un développement harmonieux.
- de siéger dans différentes commissions.
- elle a également pour but d'informer, d'aider et de soutenir les associations adhérentes, dans leur fonctionnement et dans leurs démarches.
- Elle a un rôle pédagogique qui consiste à sensibiliser le plus de monde possible à la montagne, à ses richesses et à la fragilité de ses ressources.

Délégation communale

Chaque association membre est une délégation de la fédération dans sa commune.

Le bureau est constitué de :

Monsieur François Leblond Président, Président de l'Association des Résidents de la Vallée de Chamonix et vice-Président de la Fédération des Associations de Résidents des Stations de Montagne

Madame Mireille Sertout Présidente déléguée, Présidente de la FARSM et de l'Association des Résidents de La Clusaz

Monsieur Jacques Cévest Trésorier Président de l'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance et Trésorier de la FARSM.

Site : www.farsm.fr dans le dossier FESM 74